

Bulletin d'exploitation de l'UIT



Nº 695 - 1.VII.1999

(Renseignements reçus au 24 juin 1999)

Publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT)	Tf:	National	(022) 730 5111
Place des Nations CH-1211 Genève 20 (Suisse)		International	+4122 730 5111
	Tg:	Itu Genève	
	Tlx:	421000 uit ch	
	Fax:	+41 22 730 !	
		+41 22 733	, = 50
http://www.itu.int/itudoc/itu-t/ob-lists	Courrier électronique:		
Tittp://www.itu.iityitudoc/itu-t/ob-iists	F.400 / X.400:	S=itumail; P=i	tu; A=400net; C=ch
Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation	Comprenant les rensei	gnements reçus	s au:
N° 696 15.VII.1999		8.VII.1999	
N° 697 1.VIII.1999		26.VII.1999	
Nº 698 15.VIII.1999		9.VIII.1999	

Les objets précédés des lettres (BR) dans la table des matières sont traités par le Bureau des radiocommunications (BR),

contact: TF +41 22 730 5217 FAX +41 22 730 5785

Les objets précédés des lettres (TSB) dans la table des matières sont traités par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB), contact: FAX +41 22 730 5212 FAX +41 22 730 5853

Table des matières

Information générale

- (TSB) Listes annexées au Bulletin d'exploitation: Note du TSB
- (TSB) Questionnaire concernant l'utilisation décroissante du service télex (Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, Minneapolis, 1998, Résolution 89 (COM5/4)) (Circulaire TSB 195 du 9 juin 1999)
- (TSB) Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708): *Note du TSB (Allemagne, Royaume-Uni)*
- (TSB) Indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Recommandation UIT-T E.212): Note du TSB (Codes d'identification des sytèmes mobiles mondiaux à satellite (GMSS) Code attribué / Code réservé)
- (TSB) Plan de numérotage des télécommunications publiques internationales (Recommandation UIT-T E.164 (05/97)): Note du TSB (Codes d'identifications des systèmes mobiles mondiaux à satellite (GMSS) Codes attribués / Codes réservés)
- (TSB) Service des télégrammes: Gibraltar (Gibraltar Telecommunications International Ltd. (Gibtel) Remise des télégrammes)
- (TSB) Service téléphonique: Australie (Australian Communications Authority (ACA), Melbourne), Colombie (Empresa Nacional de Telecomunicaciones (TELECOM), Santafé de Bogotá, D.C.), Danemark (National Telecom Agency, Copenhagen), Haïti (Conseil national des télécommunications (CONATEL), Port-au-Prince), Jamaïque (Cable and Wireless Jamaica Limited, Kingston), Jordanie (Jordan Telecommunications Company, Amman), Nouvelle-Calédonie (Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes, Paris (France), Pays-Bas (KPN, Royal Dutch Telecom, The Hague), Royaume-Uni (Office of Telecommunications (OFTEL), London)
- (BR) Autre communication: Pologne
- (TSB) Restrictions de service: *Note du TSB*
- (TSB) Systèmes de rappel (Call-Back) et autres pratiques non conformes à la réglementation en vigueur: Note du TSB

Amendements aux documents de service

- (BR) Nomenclature des stations de navire (Liste V)
- (TSB) Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
- (TSB) Liste des codes d'exploitants de l'UIT
- (TSB) Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
- (TSB) Liste des indicateurs de destination des télégrammes
- (TSB) Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués
- (TSB) Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles
- (TSB) Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications
- (TSB) Tableau Bureaufax

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation

Note du TSB

Les listes* suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

.xpioitatioi	(BL) de l'Oll.
BE Nº	
659	Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 31 décembre 1997)
663	Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 28 février 1998)
665	Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Supplément 2 de la Recommandation UIT-T E.180) (Situation au 1 ^{er} avril 1998)
669	Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/98))
674	Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 2731 du Règlement des radiocommunications) (Situation au 15 août 1998)
677	Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1 ^{er} octobre 1998)
679	Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164) (Situation au 1 ^{er} novembre 1998)
682	Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708) (Situation au 15 décembre 1998)
684	Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 janvier 1999)
685	Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (11/98)) (Situation au 1 ^{er} février 1999)
686	Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708) (Situation au 15 février 1999)
687	Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (05/1997)) (Situation au $1^{\rm er}$ mars 1999)
688	Liste des codes d'exploitant de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T M.1400) (Situation au 15 mars 1999)
691	Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 1 ^{er} mai 1999)
692	Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (Situation au 15 mai 1999)
693	Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification de réseaux télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 31 mai 1999)

^{*} Pour information, toutes les listes seront mises à jour par des séries d'amendements numérotés publiés dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT, et seront réimprimées selon nécessité.

D'autre part, les listes peuvent être consultées en ligne (http://www.itu.int/itudoc/itu-t/ob-lists) dans la base de données des documents de l'UIT, sous le titre «Operational Bulletin and Lists annexed» (Bulletin d'exploitation et Listes annexées).

Questionnaire concernant l'utilisation décroissante du service télex (Conférence de plénipotentiaires de l'UIT, Minneapolis, 1998, Résolution 89 (COM5/4))* (Circulaire TSB 195 du 9 juin 1999)

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Minneapolis, 1998) a approuvé la Résolution 89 visant à quantifier le déclin du service télex et à déterminer des mesures susceptibles d'aider les pays en développement à passer plus rapidement à des moyens de télécommunication plus modernes, en particulier à des services sur réseaux IP. Le questionnaire ci-après a été établi pour faciliter l'élaboration d'un rapport sur cette question, à l'intention du Conseil; il permettra de se faire une idée sur l'importance, aujourd'hui, de l'utilisation du service télex, sur la disponibilité des autres services, sur les dates de la suspension éventuelle du service télex et sur d'autres facteurs connexes susceptibles de faciliter le passage aux services modernes.

Le texte intégral de la Résolution 89 de la PP-98 est reproduit dans la **pièce jointe** à la présente Circulaire.

Nous vous prions de bien vouloir consacrer quelques instants pour répondre au questionnaire joint en **Annexe**. Une simple réponse par Oui ou par Non suffit pour la plupart des questions. Ce questionnaire est aussi disponible sous forme électronique à l'adresse suivante:

http://www.itu.int/itudoc/itu-t/com2/circ/195.html

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir envoyer le questionnaire dûment rempli, au plus tard le **31 août 1999** au Service exploitation et numérotage des services de télécommunication (TSON) du TSB à:

M. G.-S. Li, Chef adjoint, TSB/Service TSON

Fax: +41 22 730 5853

Courrier électronique : geng-sheng.li@itu.int

Tél.: +41 22 730 5222.

Nous vous invitons à renvoyer, si possible, votre questionnaire dûment rempli par courrier électronique. Nous vous remercions d'aider le TSB à s'acquitter de la tâche que lui a confiée la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT.

A retourner avant le 31 août 1999 à: Fax: +41 22 730 5853 Courrier électronique: geng-sheng.li@itu.int

Questionnaire concernant l'utilisation décroissante du service télex

1	Service télex actuel			Observations
1.1	Assurez-vous actuellement un service télex pour le trafic national et international?	Oui	Non	
1.2	Ce service est-il conforme aux Recommandations de l'UIT-T (ex-CCITT)?	Oui	Non	
1.3	Compte tenu de votre expérience, quelle a été au cours des 5 et des 10 dernières années la diminution annuelle moyenne (%): a) du nombre d'abonnés, et b) du niveau de trafic	5 ans	10 ans	
1.4	Malgré cette diminution, y a-t-il encore dans votre pays une forte demande en faveur du maintien du service télex: a) pour les 2 années à venir b) pour les 5 années à venir			
1.5	Si vous avez répondu par l'affirmative à l'un des points du § 1.4, dans quel secteur enregistre-t-on la demande la plus forte:			
	 a) Services financiers b) Services officiels c) Entreprises/commerce d) Transport et distribution e) Service maritime f) Distribution g) Industries de transformation h) Agriculture i) Autres 			
1.6	A votre avis, quel serait le pourcentage de trafic télex international: a) interactif (messages de type dialogue) b) non interactif	%	%	

2	Autres caractéristiques du service télex			Observations
2.1	Assurez-vous un service télex avec enregistrement et retransmission pour les appels internationaux?	Oui	Non	
2.2	Quel pourcentage de votre trafic international de départ est acheminé par votre unité d'enregistrement et de retransmission?	%	%	
2.3	Votre unité d'enregistrement et de retransmission dispose-t-elle d'une fonction boîte aux lettres?	Oui	Non	
2.4	Assurez-vous l'une des fonctions d'interfonctionnement normalisées (série des Recommandations F.80/U.200) par exemple, l'interfonctionnement télex avec: a) Service de messagerie de personne à personne	Oui	Non	
	 b) Télécopie c) Réseaux de données à commutation par paquets d) RNIS e) Vidéotex 			

3	Réseau télex			Observations
3.1	Exploitez-vous un réseau télex spécialisé?	Oui	Non	
3.2	Assurez-vous le service télex sur un réseau autre qu'un réseau télex spécialisé, par exemple: a) RNIS b) Réseau public pour données à commutation par paquets c) RTPC d) Autre (veuillez préciser)	Oui	Non	
3.3	Votre réseau peut-il assurer d'autres services, en plus du service télex? Dans l'affirmative, indiquer lesquels.	Oui	Non	
3.4	Hormis un réseau télex (spécialisé), quels autres réseaux y a-t-il dans votre pays: a) RTPC b) RNIS c) RPDCP d) RPDCC e) RI	Oui	Non	

4	Avenir du service télex			Observations
4.1	Prévoyez-vous d'interrompre complètement le service télex dans votre pays (non progressivement) ¹ : a) dans les 2 prochaines années b) dans les 2 à 5 années à venir c) dans les 5 à 10 années à venir d) dès que possible	Oui	Non	
4.2	Dans votre pays, préféreriez-vous continuer à court terme à assurer le service télex, tout en offrant une possibilité d'interfonctionnement avec d'autres services, comme le courrier électronique?	Oui	Non	
4.3	Si vous avez répondu par l'affirmative au § 4.2, indiquez pourquoi (quels sont les avantages pour vous ou pour vos clients, par exemple, y a-t-il éventuellement des caractéristiques propres au service télex que vous souhaiteriez/qu'ils souhaiteraient garder)?			
4.4	Si vous deviez remplacer le service télex dans un avenir proche, par quel service le remplaceriez vous: a) Télécopie uniquement (y compris télécopie avec enregistrement et retransmission) b) Courrier électronique (sur réseau IP) c) Autre (veuillez préciser)			

L'arrêt progressif peut prendre diverses formes (provisoires), par exemple:
a) suppression des positions d'opératrices pour le service télex ou les services de renseignements télex;

- c) diminution de l'horaire de fonctionnement du service télex;
- d) mise en place de nouveaux centres de commutation;
- e) partage des ressources sur une vaste zone géographique en vue d'établir un «réseau télex public virtuel».

5	Environnement du marché			Observations
	Des fournisseurs de services utilisant les réseaux IP sont-ils présents sur votre marché?	Oui	Non	
5.2	De nouveaux fournisseurs de services (par exemple, ceux qui utilisent des réseaux IP) peuvent-ils s'établir facilement sur votre marché?	Oui	Non	

Renseignements supplémentaires

[Si vous souhaitez fournir des renseignements supplémentaires (qui sont toujours les bienvenus), veuillez utiliser l'espace prévu à cet effet ou ajouter d'autres pages.]

b) fermeture des passerelles et des centres de commutation télex et transfert des abonnés vers d'autres centres de

APPENDICE

(à la Circulaire TSB 195)

RÉSOLUTION 89 (COM5/4)

FAIRE FACE À L'UTILISATION DÉCROISSANTE DU SERVICE TÉLEX INTERNATIONAL

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Minneapolis, 1998),

considérant

- a) que le nombre d'abonnés au service télex international est en diminution du fait de l'apparition, grâce aux progrès technologiques, de moyens plus pratiques tels que l'Internet, la télécopie et SWIFT;
- b) que le Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde, publié par l'UIT en 1998, montre que le nombre d'abonnés au service télex dans le monde a diminué d'environ 15% (taux annuel cumulé) entre 1990 et 1996,

notant

- a) qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour faire face à l'utilisation décroissante du service télex international, qui était auparavant le seul service de transmission de texte disponible dans le monde:
- b) que les calendriers prévoyant l'arrêt du service télex international peuvent différer selon les pays,

décide de charger le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

- 1 de faire une étude, à mettre à jour régulièrement, de l'utilisation décroissante du service télex international et d'évaluer quand il pourra être possible de remplacer ce service par de nouveaux moyens de télécommunication;
- d'étudier, en collaboration avec le Bureau de développement des télécommunications, les mesures propres à aider les pays en développement à passer rapidement du service télex international à d'autres moyens de télécommunication modernes;
- d'étudier également des mesures concrètes par exemple celles tendant à encourager l'interfonctionnement entre les réseaux télex et les réseaux IP qui pourraient être particulièrement utiles aux pays dotés de réseaux télex actuels étendus ainsi que l'application d'autres techniques de transmission de données à petite largeur de bande;
- de soumettre un rapport au Conseil pour examen et suite à donner.

^{*} Voir la Circulaire TSB 195 du 9 juin 1999.

Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708)

Note du TSB

A la demande des Administrations de l'Allemagne et du Royaume-Uni, le Directeur du TSB a attribué les codes de zone/réseau sémaphore (SANC) suivants pour être utilisés dans la partie internationale du réseau de ces pays/zones géographiques qui appliquent le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708:

Pays/zone géographique ou réseau sémaphore	SANC
Allemagne (République fédérale d')	2-034
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2-174

SANC: Signalling Area/Network Code.

Code de zone/réseau sémaphore (CZRS). Código de zona/red de señalización (CZRS).

Indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Recommandation UIT-T E.212)

Note du TSB

Suivant l'avis de la Commission d'études 2 de l'UIT-T, le Directeur du TSB a attribué/réservé comme indiqués ci-après les codes d'identification suivants:

Codes d'identification des systèmes mobiles mondiaux à satellite (GMSS)

 Associé à l'indicatif de pays (pour les stations mobiles) 901 attribué en partage, le code d'identification à deux chiffres ci-après, précédemment réservées, a maintenant été attribué au réseau du système GMSS:

Réseau Indicatif de pays (pour les stations mobiles) et Code d'identification

ICO Global Communications +901 01

 Associé à l'indicatif de pays (pour les stations mobiles) 901 attribué en partage, le code d'identification à deux chiffres ci-après a été réservé pour le réseau du système GMSS:

Réseau Indicatif de pays (pour les stations mobiles)

et Code d'identification

Ellipso +901 07

Plan de numérotage des télécommunications publiques internationales (Recommandation UIT-T E.164 (05/97))

Note du TSB

Codes d'identification des systèmes mobiles mondiaux à satellite (GMSS)

 Associés à l'indicatif de pays 881 attribué en partage, les codes d'identification à un chiffre ci-après, précédemment réservés, ont maintenant été attribués pour le réseau GMSS suivant:

Réseau Indicatif de pays et

Code d'identification

ICO Global Communications +881 0 et +881 1

 Associés à l'indicatif de pays 881 attribué en partage, les codes d'identification à un chiffre ci-après ont été réservés pour le réseau GMSS suivant:

Réseau Indicatif de pays et Code d'identification

Ellipso +881 2 et +881 3

Service des télégrammes

Gibraltar

Communication du 11.VI.1999*:

Remise des télégrammes**

Gibraltar Telecommunications International Ltd. (Gibtel), annonce qu'à la suite de la fermeture de son service radiomaritime en ondes métriques le 31 mars 1999 et compte tenu de la diminution rapide du volume du trafic télégraphique à destination et en provenance de Gibraltar, les restrictions suivantes sont désormais applicables pour la remise des télégrammes:

- a) le bureau télégraphique de Gibraltar n'assurera plus de permanence le samedi, le dimanche et les jours fériés; tous les télégrammes reçus pendant ces périodes, y compris les télégrammes présentant un caractère urgent ou relatifs à la sécurité de la vie humaine, ne pourront être traités que le jour ouvrable suivant;
- b) les télégrammes dont le texte *ne présente pas un caractère urgent*, reçus entre 0800 heures et 1700 heures (heure locale) du lundi au vendredi, seront postés le jour même et devraient normalement être remis dans un délai de 24 ou 48 heures:
- c) toutefois, tous les télégrammes dont le texte présente un caractère urgent ou relatifs à la sécurité de la vie humaine seront remis ou expédiés, dans toute la mesure du possible, par téléphone, télex ou télécopie, pour autant que le nom du destinataire figure dans les annuaires téléphonique, télex ou de télécopie correspondants. Une copie de confirmation de tous les télégrammes communiqués par téléphone sera ensuite adressée par la poste aux destinataires;
- d) il est recommandé que, dans la mesure du possible, les expéditeurs de télégrammes à destination de Gibraltar, ajoutent dans l'adresse des télégrammes un numéro de téléphone, de télex ou de télécopie (fax) pour permettre la remise plus rapidement aux destinataires.

Pour toute information de service, s'adresser à:

Gibraltar Telecommunications International Limited GIBTEL

Gibraltar Telegraph Office

Tf: +350 59641 Fax: +350 78851 *Mr. Eliott Balban*

Service téléphonique

Australie

Communication du 2.VI.1999:

L'Australian Communications Authority (ACA), Melbourne, annonce qu'une nouvelle série simplifiée des codes d'accès à son service téléphonique international assisté par des opératrices, tel que défini dans la Recommandation UIT-T E.141 (Instructions pour le service téléphonique international), entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1999. Les appels arrivant en Australie (indicatif de pays +61), transmis par des opératrices internationales d'autres pays en composant les nouveaux codes d'accès indiqués dans le tableau ci-dessous, seront acceptés par tout exploitant ou fournisseur de services australien assurant ce service international assisté par des opératrices.

Voir aussi le Bulletin d'exploitation N° 689 du 1.IV.1999, p.4.

^{**} Voir la Recommandation UIT-T F.1 (Nos A7 - A11, A136 - A146, A172 - A258).

Les nouveaux codes d'accès, ainsi que les codes d'accès existants qu'ils remplaceront, sont présentés ci-dessous:

Type de service international assisté par des opératrices	Codes d'accès au service international assisté par des opératrices actuellement en vigueur en Australie	Nouveaux codes d'accès au service international assisté par des opératrices qui seront applicables en Australie à compter du 1 ^{er} juillet 1999
Service international assisté par des opératrices (Code 11)	+61 Code 11 +61 2 Code 11 +61 3 Code 11 +61 7 Code 11 +61 8 Code 11 +61 9 Code 11 +61 0141 +61 2 0141 +61 7 0141 +61 8 0141 +61 9 0141	+61 Code 11 +61 2001
Service international assisté par des opératrices avec attente (Code 12)	+61 Code 12 +61 2 Code 12 +61 3 Code 12 +61 7 Code 12 +61 8 Code 12 +61 9 Code 12 +61 2 0142 +61 3 0142 +61 7 0142 +61 8 0142 +61 9 0142	+61 Code 12 +61 2002
Service des renseignements téléphoniques internationaux	+61 0143 +61 2 0143 +61 3 0143 +61 7 0143 +61 8 0143 +61 9 0143	+61 2003

Les codes d'accès au service international assisté par des opératrices actuellement en vigueur en Australie, tels qu'ils sont indiqués dans le tableau ci-dessus, continueront d'être utilisés jusqu'au 31 octobre 1999. A partir du 1^{er} novembre 1999, ces codes ne seront plus valables.

Il convient de noter que les codes d'accès existants aux opératrices du service international de certains exploitants ou fournisseurs de services australiens, qui ne sont acceptés que par l'exploitant ou le fournisseur de services auquel ils s'appliquent, resteront en service. Toutes précisions utiles concernant les codes propres à ces exploitants (ou d'éventuelles modifications) ont été communiquées directement, et continueront de l'être à l'avenir, aux exploitants d'autres pays par les différents exploitants ou fournisseurs de services australiens concernés.

Les demandes de renseignements sur les modifications apportées aux codes d'accès au service international assisté par des opératrices en vigueur en Australie, présentés ci-dessus, ou sur les codes d'accès aux opératrices de certains exploitants ou fournisseurs de services australiens, sont adressées en premier lieu aux exploitants ou fournisseurs de services australiens qui assurent des services internationaux assistés par des opératrices.

Colombie

Communication du 4.V.1999:

La Empresa Nacional de Telecomunicaciones (TELECOM), Santafé de Bogotá, D.C., annonce les modifications suivantes dans le plan de numérotation téléphonique de la Colombie:

Localité (DEP)	Ancien indicatif inter- urbain	Anciens numéros	Nouvel indicatif inter- urbain	Nouveaux numéros	Date
Abejorral (ANT)	4	8487XXX - 8488XXX	4	8647XXX - 8648XXX	22.V.1999
Amalei (ANT)	4	8625XXX - 8627XXX	4	8300XXX, 8301XXX	8.V.1999
Aracataca (MAG)			5	4254XXX	15.V.1999
			5	4256XXX	15.V.1999
Cocorna (ANT)	4	8366XXX - 8368XXX	4	8343XXX - 8344XXX	22.V.1999
Gomez Plata (ANT)	4	8624XXX	4	8627XXX	1.V.1999
Granada (ANT)	4	8375XXX - 8376XXX	4	8320XXX - 8321XXX	15.V.1999
Jerico (ANT)	4	8437XXX - 8439XXX	4	8523XXX - 8525XXX	15.V.1999
Maceo (ANT)	4	8326XXX	4	8640XXX	15.V.1999
Mutata (ANT)	4	8200XXX	4	8578XXX	8.V.1999
Nariño (NAR)	4	8406XXX	4	8680XXX	1.V.1999
Pueblo Rico (NAR)	4	8428XXX - 8429XXX	4	8498XXX - 8499XXX	1.V.1999

Localités ajoutées au réseau automatique

Localité	Indicatif interurbain	Numérotation locale	Date
Pizarro (CHO)	4	68060XX - 68063XX	11.V.1999
Puerto Rico (MET)	8	65960XX - 65964XX	24.V.1999

Danemark

Communication du 20.V.1999:

La *National Telecom Agency*, Copenhagen, annonce les adjonctions ci-après au plan de numérotage téléphonique du Danemark:

Numéros d'abonné à huit chiffres pour les services mobiles:

Réseau Numéros d'abonné
Tele Danmark 241XXXXX et 242XXXXX

Haïti

Communication du 3.VI.1999:

Le Conseil national des télécommunications (CONATEL), Port-au-Prince, annonce qu'à partir du 1^{er} mars 1999, le plan de numérotation téléphonique pour les abonnés de la TELECO en Haïti (indicatif de pays +509) est passé de six à sept chiffres par adjonction du chiffre 2 devant les numéros actuels à six chiffres.

En outre, les exploitants suivants sont entrés en service en Haïti.

Opérateur cellulaire	Numéro d'abonné	Date de mise en service
RECTEL COMCEL	330 XXXX 420 XXXX	janvier 1999 23 mai 1999
Opérateur PCS (Personal Communication Services)	Numéro d'abonné	Date de mise en service
HAITEL	510 XXXX	1 mars 1999
Opérateur (téléphonie sans fil)	Numéro d'abonné	Date de mise en service
IRIS	851 XXXX	juin 1999

Contact:

Conseil National des télécommunications (CONATEL)

PORT-AU-PRINCE Tf: +509 222 0300 Fax: +509 223 0579

Courrier électronique: conatel@acn2.net

Jamaïque

Communication of 16.VI.1999:

Cable and Wireless Jamaica Limited, Kingston, annonce que les nouveaux indicatifs de centraux (NXX) «745», «786», «908» et «970» ont été mis en service immédiatement.

Le format de numérotation international est: +1 876 NXX XXXX

Contact:

Cable & Wireless Jamaica Limited Mr. Osmond Dixon Manager, Network Administration

Tf: +1 876 920 0734 Fax: +1 876 920 5907

Jordanie

Communication du 7.VI.1999:

Jordan Telecommunications Company, Amman, annonce la mise en service du plan de numérotation téléphonique suivant pour la Jordanie (indicatif de pays +962):

Région/Localité	Indicatif interurbain	Série de numéros d'abonné
Irbid, Jerash, Ajlon, Mafraq	2	2XX XXX 7XX XXXX 6XX XXXX
Tafila, Karak, Ma'an, Aqaba	3	3XX XXX 2XX XXXX
Balqa, Zarqa, Madaba	5	5XX XXX 3XX XXXX
Amman	6	4XX XXXX 5XX XXXX 59X XXX
Service	Indicatif d'accès	Série de numéros
Mobile, GSM	79	5X XXX 6X XXXX 17X
Radiomessagerie (NGC)	73	1X XXXX 2X XXXX
Radiomessagerie (JRP)	74	7X XXXX

Le numéro national (significatif) de la Jordanie comporte maintenant cinq chiffres au minimum et huit chiffres au maximum.

Contact:

Jordan Telecommunications Company (JTC)

Eng. Omar Al Rashdan

Directing Manager, Interconnect Business

Tf: +962 6 463 9167 Fax: +962 6 464 0555

^{*} Voir le Bulletin d'exploitation de l'UIT, N° 687 du 1.III.1999, page 7.

Nouvelle-Calédonie

Communication du 15.VI.1999:

La Direction Générale de l'Industrie, des Technologies de l'Information et des Postes, Paris, (France) annonce que l'Office des Postes et Télécommunications du Territoire d'Outre-mer de la Nouvelle-Calédonie (indicatif de pays +687) a informé de l'ouverture, à compter du 1er juillet 1999, des nouvelles séries de numéros 68XXXX et 80XXXX dans le plan de numérotation téléphonique de ce territoire:

Heure locale: UTC +11

Indicatif de pays (UIT-T Rec. E.164): +687

Indicatif interurbain: néant

Premier chiffre du numéro d'abonné: 2, 3, 4, 6, 7, 8

Numérotation: de type fermé à six chiffres Accès aux opératrices, Nouméa: +687 code 11

Numéro d'essai: +687 287511

Province sud	Numéros commençant par:
Boulouparis	35, 41, 43, 44, 46
Bourail	35, 41, 43, 44, 46
Dumbéa	35, 41, 43, 44, 46
Farino	35, 41, 43, 44, 46
lle des Pins	35, 41, 43, 44, 46
La Foa	35, 41, 43, 44, 46
Moindou	35, 41, 43, 44, 46
Mt. Dore et Robinson	35, 41, 43, 44, 46
Nouméa	23 à 28, 35, 41, 43, 44, 46
Païta et Tontouta	35, 41, 43, 44, 46
Sarramea	35, 41, 43, 44, 46
Thio	35, 41, 43, 44, 46
Yaté	35, 41, 43, 44, 46
Province nord	Numéros commençant par:
Belep	42, 47
Canala et Kouaoua	42, 47
Hienghène	42, 47
Houailou et Poro	42, 47
Kaala-Gomen	42, 47
Koné	42, 47
Koumac	42, 47
Ouégoa	42, 47
Poindimié	42, 47
Ponerihouen	42, 47
Pouebo	42, 47
Pouembout	42, 47
Poum	42, 47
Poya et Nepoui	42, 47
Touho	42, 47
Voh	42, 47
D :	A
Province des Iles	Numéros commençant par:
Lifou	45
Mare	45
Ouvéa	45
Zone non géographique	Numéros commençant par:
VHF Marine	66
Mobiles GSM	77, 78, 79, 80
Cabines publiques	88
Audiotel	68, 366

Contact:

Direction de l'Office des Postes et Télécommunications 98841 NOUMEA-CEDEX Nouvelle-Calédonie

Tf: +687 258200 Fax: +687 262927

Courrier électronique: telecom@opt.nc

Pays-Bas

Communication du 14.VI.1999:

KPN, Royal Dutch Telecom, The Hague, annonce que la série de numéros additionnelle suivante sera mise en service dans le réseau téléphonique mobile des Pays-Bas (indicatif de pays +31) à partir du 7 juillet 1999:

Série de numéros	Nom de l'opérateur
+31 62 9XX XX XX	GSM, Libertel

En conséquence, les séries de numéros suivantes seront utilisables aux Pays-Bas pour la téléphonie mobile (NMT et GSM) à partir du mois de juillet 1999;

```
+31 62 0XX XX XX à +31 62 6XX XX XX inclus, +31 62 8XX XX XX, +31 62 9XX XX XX +31 65 0XX XX XX à +31 65 5XX XX XX inclus
```

Les administrations et exploitations reconnues (ER) sont priées de donner l'accès à ces séries de numéros si l'acheminement via KPN Telecom est assuré.

Les communications payables à l'arrivée à destination de numéros du service téléphonique mobile aux Pays-Bas ne sont pas acceptées

Royaume-Uni

Communication du 14.VI.1999:

L'Office of Telecommunications (OFTEL), London, annonce que les séries de numéros suivantes pour les services mobiles ont été attribuées à des opérateurs (exploitants) au Royaume-Uni (indicatif de pays +44):

Indicatif national de destination	Exploitant de réseau mobile	Service
7715 7718 7719 7867 7881 7909 7939 7940 7941	Cellnet Cellnet Cellnet Vodafone Ltd. Vodafone Ltd. Vodafone Ltd. Mercury Personal Communications Ltd.	GSM GSM GSM GSM GSM GSM 1800 GSM 1800 GSM 1800 GSM 1800
7944 7968 7980 7989	Orange Orange Orange	GSM 1800 GSM 1800 GSM 1800

^{*} Voir les Bulletins d'exploitation de l'UIT N° 642 du 15.IV.1997, page 6, N° 675 du 1.IX.1998, page 7 et N° 677 du 1.X.1998, page 10.

^{**} Voir aussi la Liste récapitulative des Restrictions de Service en Annexe au Bulletin d'exploitation N° 691 du 1.V.1999, page 12.

Autre communication

Pologne

Communication du 18.VI.1999:

A l'occasion du 60^e anniversaire de la Défense de la Côte polonaise, l'Administration polonaise autorise certaines stations d'amateur à utiliser les indicatifs d'appel spéciaux 3Z600, 3Z60H, 3Z60P et 3Z60W pendant la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 2 octobre 1999.

Restrictions de service

Note du TSB

Voir la liste récapitulative des restrictions de service actuellement en vigueur publiée en annexe au Bulletin d'exploitation (BE) N° 691 du 1.V.1999 et les communications ultérieures suivantes concernant des restrictions de service nouvelles, modifiées ou supprimées:

BE Nº	
692	Canada (p. 4), Maroc (p. 8), Tonga (p. 5)
694	Cayman (Iles) (p. 8), Fidji (p. 5), Maroc (p. 9/10), Seychelles (République des) (p. 9)

Systèmes de rappel (Call-Back) et autres pratiques non conformes à la réglementation en vigueur

Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systèmes de rappel (Call-Back) et autres pratiques non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Iles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakstan 619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Portugal (620), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, dans le Bulletin d'exploitation N° 685 du 1^{er} février 1999 (pages 14 à 20), une information sur la position adoptée par certains pays concernant les systèmes de rappel «Call-Back» a été publiée sous la rubrique «Système de rappel (Call-Back)». Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Kyoto, 1994).

Voir aussi le Bulletin d'exploitation Nº 658 du 15.XII.1997.

AMENDEMENTS AUX DOCUMENTS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD	insérer	PAR	paragraphe
COL	colonne	REP	remplacer
LIR	lire	SUP	supprimer
Ρ	page(s)		

Nomenclature des stations de navire (Liste V)

39e édition, Juin 1999

Partie IV

Sous-section 2A / Sub-Section 2A / Subsección 2A

E	P
	Е

BE01	Belgacom S.A. de droit public, Carrier Customers Division / CAR - FIN,				
	CAR - FIN International Accounting, Belgacom Towers 13T 009,				
	177, Bd. E. Jacqmain, B-1030 Brussels, Belgium.				
	(Tel +32 2 2026872, Fax +32 2 2024246, E-mail luc.lioen@belgacom.be).				

CH01 Swisscom AG, Mobile, Customer Care Satellite Services, Postfach,

CH-3000 Bern 17, Switzerland.

(Tel +41 31 3867860, Fax +41 31 3867868, E-mail ulrich.aeschbacher@swisscom.com).

Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708) (Situation au 15 février 1999)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 686 – 15.II.1999)

(Amendement No 9)

Pays/zone géographique ISPC	Emplacement (ville)/ Nom unique	Nom de l'opérateur
P 3/5 <i>Allemagne</i>	ADD	
2-035-0	Offenbach	Brain Trust International Telecommunications Services GmbH
2-035-1	Hamburg	Carrier 1 AG
2-035-2	Berlin	Carrier 1 AG
2-035-3	Hamburg	Telia Telekommunikation GmbH
2-035-4	Frankfurt/Main	Pacific Gateway Exchange Inc.
2-035-5	Düsseldorf	Pacific Gateway Exchange Inc.
2-035-6	Hamburg	RSL COM Deutschland GmbH
2-252-5	Frankfurt/M	STAR Telecommunications Deutschland GmbH
2-252-6	Düsseldorf	STAR Telecommunications Deutschland GmbH
2-252-7	Düsseldorf	VIAG INTERKOM GmbH & Co.

P 7 Autriche ADD

2-025-2 Wien Connect Austria 2-025-3 Linz Connect Austria

2-067-6 Wien TelePassport Telekommunikationsdienstleistungen

P 17 Etats-Unis ADD

3-058-3 Oakland, CA Dynalink Telecom, Inc. 3-058-4 Los Angeles, CA Dynalink Telecom, Inc.

P 24 Nouvelle-Calédonie ADD

5-092-2 Noumea PK5IGP1 Office des postes et télécommunications

P 25 Pays-Bas ADD

2-006-5 ROTMSC 01, Rotterdam Ben Nederland B.V.

P 26 Pérou ADD

7-032-3 INTAL3 - Lima Lince Telefónica del Perú

P 28 Royaume-Uni ADD

2-164-5	LON01 IAMC	I AM COMMS AG
2-164-6	UK1 NTL	New Link Telecom
2-164-7	UCS London 2	Unisource Carrier Svce
2-165-0	Croydon AXE	Racal Telecom
2-165-1	Cignal London 1	Cignal Global Comms
2-165-2	Aldgate T31	T3 Telecomms
2-165-3	IXT1L	Interxion
2-165-4	Euro Star 1	Startec Global Comms

Pays/ zone géographique

Organisme agréé de ISPCs

P 43 Nouvelle-Calédonie LIR

Nouvelle-Calédonie Office des Postes et Télécommunications

Bernard Idoux

2 rue Monchovet Port Plaisance

98841 NOUMEA-CEDEX Tf: +687 268247 Fax: +687 289090 E-mail: telecom@opt.nc

P 44 Pérou LIR

Pérou Ministerio de Transportes, Comunicaciones,

Viviendas y Construcción

Nelson Machado

Av. 28 de Julio No. 800

LIMA 1

Tf: +51 1 433 0425 Fax: +51 1 433 9378

ISPC: International Signalling Point Codes.

Codes de points sémaphores internationaux (CPSI). Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

BE de l'UIT 695-F/17

Liste des codes d'exploitants de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T M.1400) (Situation au 15 mars 1999)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 688 - 15.III.1999)

(Amendement No 7)

Pays ou zone/code ISO Code de Contact

Nom de la société/Adresse la Société

P 6 Bhoutan (Royaume du) / BTN DOTBTN LIR

Division of Telecommunications BTNTEL

P.O. Box 134 THIMPHU . Mr. THINLEY DORJI

Head of Network Operations Tel: +975 2 322346

Tel: +975 2 322346 Fax: +975 2 324312

E-mail: thinley@telecom.net.bt

P 11 Gabonaise (République) / GAB OPT LIR

Office des postes et des télécommunications (OPT)

BP 2261 LIBREVILLE GOPT Serge Essongue Ewampongo

Tél.: +241 78 7156 Fax: +241 74 7168

P 19 Nouvelle-Calédonie (Territoire français d'outre-mer) / NCL ADD

Office des Postes et Télécommunications Immeuble «Le Watuna» 2 rue Monchovet Port Plaisance

98841 NOUMEA-CEDEX

OPTNC Bernard Idoux

Tél.: +687 26 8247 Fax: +687 28 9090 E-mail: telecom@opt.nc

P 25 Suisse (Confédération) / CHE ADD

Sunrise Communications AG Hofwisenstrasse 50 CH - Rümlang (Zürich) SUNRIS David Candasamy

Tél.: +41 1 555 6628 Fax: +41 1 555 6609

P 25 Suisse (Confédération) / CHE ADD

Unisource Carrier Services Industriestrasse 21 CH - 8304 WALLISELLEN UCS Heico van Wingerden

Tél.: +41 1 839 3370 Fax: +41 1 839 3295

E-mail: heico.vanwingerden@unisource-ucs.com

Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708) (Situation au 15 décembre 1998)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT Nº 682 - 15.XII.1998)

(Amendement No 11)

Ordre numérique **ADD**

2-034 Allemagne (République fédérale d')

P 5 Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord 2-174

Ordre alphabétique **ADD**

P 13 2-034 Allemagne (République fédérale d')

P 20 2-174 Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

SANC: Signalling Area/Network Codes. Codes de zone/réseau sémaphore. Códigos de zona/red de señalización.

Liste des indicateurs de destination des télégrammes Recommandation UIT-T F.32 (antérieurement F.96)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 692 – 15.V.1999) (Amendement No 2)

Fidji Codes de réseau: FJ et FC **P** 15

Date d'application: 1er septembre 1999 à 0000 heure UTC

1	2	3	4	5
FIDJI - FIJI a) Réseau / Network / Red: GOVT b) Réseau / Network / Red: FINTEL	•	FJ ¹⁾ FC ²⁾		
	grammes, à partir du 1.VII.1999, mais réserv et le Rulletin d'exploitation Nº 693 du 1 VI 19		ex (voir le Bulleti	n d'exploitation

 N° 694 du 15.VI.1999, p. 5, et le Bulletin d'exploitation N° 693 du 1.VI.1999, p. 18/19).

Supprimé, à partir du 1.VII.1999 (voir le Bulletin d'exploitation N° 694 du 15.VI.1999, p. 5).

Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (05/97)) (Situation au 1 mars 1998)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 687 – 1.III.1999)

(Amendement No 5)

		Indicatif de pays	Pays, Zone géographique ou Service mondial	Note
Ordr P 8	e numériqu LIR	a e 879	Réservé à des besoins nationaux non commerciaux	
Ordr	e alphabéti	que		
P 14	LIR	879	Réservé à des besoins nationaux non commerciaux	

Notes communes aux listes numérique et alphabétique des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués

P 17 Note k ICO Global Communications LIR*

Réseau	Indicatif de pays et Code d'identification	Situation
ICO Global Communications	+881 0 et +881 1	Attribué

P 17 Note k **ADD***

Réseau	Indicatif de pays et Code d'identification	Situation
Ellipso	+881 2 et +881 3	Réservé

^{*} Les codes d'identification à un chiffre (+881 0 et +881 1) ont été attribués et les nouveaux codes d'identification à un chiffre (+881 2 et +881 3) ont été réservés - Voir le présent Bulletin d'exploitation N° 695 du 1.VII.1999, pages 8/9.

Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212) (Situation au 1 février 1999)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 685 – 1.II.1999)

(Amendement No 2)

P 13 Note c tableau suivant LIR**

Associés à l'indicatif de pays (pour les stations mobiles) 901 attribué en partage, les codes d'identification à deux chiffres ci-après ont été réservés pour les réseaux du système GMSS ou attribués à ces réseaux:

Réseau	Indicatif de pays et Code d'identification	Situation
ICO Global Communications	+901 01	Attribué
Sense Communications International AS*	+901 02	Attribué
Iridium	+901 03	Attribué
Globalstar	+901 04	Réservé
Thuraya RMSS Network	+901 05	Attribué
Constellation System	+901 06	Réservé
Ellipso	+901 07	Réservé

^{*} Précédemment NetSystem International SA.

Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1 octobre 1998)

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 677 – 1.X.1998)

(Amendement No 13)

P 29 Maurice ADD

Pays/zone géographique	Nom de la compagnie/Adresse	Identification d'entité émettrice	Contact	Date de mise en application
Maurice	Emtel Ltd. 1, Boundary Road ROSE HILL	89 230 02	Shyam Roy, General Manager Tel: +230 454 5400 Fax: +230 454 1010	28.IV.1999

^{**} Voir aussi le présent Bulletin d'exploitation N° 695 du 1.VII.1999, page 8.

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS UNION POSTALE UNIVERSELLE

TABLEAU BUREAUFAX

Service public international de télécopie entre bureaux publics (4e édition – décembre 1994)

Abréviations utilisées

ADDinsérerPARparagrapheCOLcolonneREPremplacerLIRlireSUPsupprimerPpage(s)

(Amendement N° 51) 1.VII.1999

P 224-225 URUGUAY LIR

URUGUAY 1) URUGUAY 1) URUGUAY 1)

BUROFAX TELECOM

CONTACT/CONTACTO:

Administración Nacional de TG Telecomunicaciones (ANTEL) TLX 23100 antelin uy TF 4598 2 400 4545

TELX 23100 antelin uy TF 4598 2 400 9328

MONTEVIDEO Uruguay

PARTIE I PART I PARTE I

Nom des pays/zones géographiques avec lesquels le service international Bureaufax est ouvert: Names of the countries/geographical areas with which the international Bureaufax service is open: Nombre de los países/zonas geográficas con los que se explota el servicio Burofax internacional:

Argentine, Chili, Chine (Taïwan), Corée (Rép. de), Espagne, Luxembourg, Paraguay, Pérou, Venezuela.

PARTIE II PART II PARTE II

COL A	COL B	COL C	COL D	COL E	COL F	COL G	COL T
			X	X			

1a	1b	2	3	4a	4b	4c
	TÊTE DE LIGNE/ <i>GATEWAY</i> / CABEZA DE LÍNEA	RÉSEAU/ <i>NETWORK</i> / RED-RTPC/ <i>PSTN</i>				
55000	ARTIGAS Telecentro Artigas	+598 772 3098	3	0700-2300	0700-2300	0700-2300
90000	CANELONES Telecentro Canelones	+598 332 2601	3	0700-2300	0700-2300	0700-2300
16000	ATLANTIDA Telecentro Atlantida	+598 322 0510	3	0700-2300	0700-2300	0700-2300
70000	COLONIA Telecentro Colonia	+598 522 2328	3	0700-2300	0700-2300	0700-2300
97000	DURAZNO Telecentro Durazno	+598 362 3599	3	0700-2300	0700-2300	0700-2300
94000	FLORIDA Telecentro Florida	+598 352 3999	3	0700-2300	0700-2300	0700-2300
20100	MALDONADO Telecentro Maldonado	+598 42 29399 +598 42 229399 3)	3	0700-2300	0700-2300	0700-2300
37000	MELO Telecentro Melo	+598 642 3398	3	0700-2300	0700-2300	0700-2300
75000	MERCEDES Telecentro Mercedes	+598 532 2962	3	0700-2300	0700-2300	0700-2300
11800	MONTEVIDEO AGUADA Telecentro Aguada San Martin 2677	+598 2 203 5580	3	0900-1900	0900-1900	-
11500	MONTEVIDEO CARRASCO Telecentro Carrasco Alfredo Arocena 1666	+598 2 601 6636	3	0900-1900	0900-1900	-
11000	MONTEVIDEO CIUDAD VIEJA Telecentro Ciudad Vieja Rincon 501	+598 2 916 2540	3	09001900	0900-1900	-
11100	MONTEVIDEO PLAZA Telecentro Plaza San Jose 1102	+598 2 902 1117	3	N	N	N
11200	MONTEVIDEO SEDE Telecentro Sede Fernandez Crespo 1534	+598 2 400 9473 +598 2 401 9151	3	0900-2300	0900-1900	-

PARTIE V PART V PARTE V

- 1) Etant donné que le service Bureaufax ne comporte aucun bureau «Tête de ligne» tous les bureaux (telecentros) qui assurent le service de télécopie reçoivent directement les messages internationaux de télécopie.
- 2) Le Tableau III présente seulement les 14 bureaux assurant le service Bureaufax qui sont considérés comme les plus importants.
- 3) +598 42 229399 à partir du 13 août 1999.
- 1) The Bureaufax Service has no "Gateway" bureaux; therefore, all bureaux (telecentros) equipped with a fax service received international facsimiles direct.
- 2) Table III lists only 14 of the bureaux equipped with the Bureaufax Service, these being regarded as the most important ones.
- 3) +598 42 229399 from 13 August 1999.
- 1) El Servicio Burofax no tiene oficinas «Cabeza de línea», por lo tanto todas las oficinas (telecentros) con servicio fax recepcionan directamente los facsímiles internacionales.
- 2) En el Cuadro III se enumeran sólo las 14 oficinas con servicio Burofax que se consideran más importantes.
- 3) +598 42 229399 a partir del 13 de agosto de 1999.